

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 54-479-1936 Rôles supplémentaires.

n° 54-479-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 octobre 1936

Numéro JO

n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro

30 septembre 1936

TEXTE INTÉGRAL

sont rendus exécutoires : 1° le premier rôle supplémentaire de la contribution exceptionnelle sur les revenus de plus de 80.000 francs (exercice 1936), comprenant un article et s'élevant à la somme de deux cents francs cinq centimes: 2e le deuxième rôle supplémentaire des patentes, tableau A, du cercle de Djibouti, comprenant dix-sept articles et s'élevant à la somme de six mille quatre vingt-dix francs: 3e le deuxième rôle supplémentaire des licences, exercice 1936, du cercle de Djibouti, comprenant six articles et s'élevant à la somme de mille neuf cent cinquante francs: 4e le troisième rôle supplémentaire de la taxe personnelle et impôt locatif, exercice 1936, du cercle de Djibouti, comprenant d'un article et s'élevant à la somme de cent vingt-cinq francs.